

FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



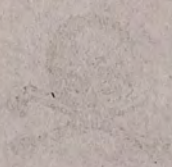
FRATERNITE

REVOLUTIONNAIRES



LIBERTE. EGALITE.

FRATERNITE



LETTRES
PERSANES

POUR 1789 & 1790 ;

OU

CONTES DE LA MERE BOBY.

I, II.

16. 7. 1790



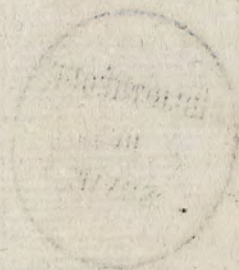
LETTRES

PERSANES

POUR LES ANS 1790

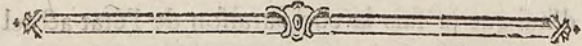
OU

CONTES DE LA MERE BOBY.



1. 11

1811



LETTRES PERSANES.

LETTRE PREMIERE.

USBECK à IBBEN,

à Ispahan.

J'E t'ai promis, mon cher Ibben, de te donner le journal du long voyage que j'ai entrepris contre ton avis. Je regrette de ne t'avoir pas écouté. Tu le fais; j'ai cédé au motif qui me l'a fait entreprendre, quoique bien persuadé que nul pays sur la terre n'est comparable pour les délices & la sagesse de son gouvernement aux contrées fortunées qu'éclaire l'islamisme, & par-dessus toutes, au royaume de la Perse. Tout ce que je vois me confirme dans cette opinion. Je brûlois du désir de juger par moi-même des choses merveilleuses que le vénérable Usbeck, mon aïeul, écrivoit au tien sur le royaume de France, en 1711. Aujourd-

d'hui que je fais la comparaison de l'état actuel de ce vaste empire avec les tableaux que renferment ces lettres si célèbres d'Usbeck & de son ami Ricca, ma confiance en ce philosophe chancelle.

Lorsque j'eus obtenu du sublime divan la permission de voyager, je partis d'Isphahan, & vins m'embarquer à Ormus. Les longs & immenses circuits qu'il faut faire pour sortir du golfe arabique ; le trajet de ces mers, dont notre divin prophète a fait une barrière entre nous & les infidèles, ne furent pas les moindres obstacles que j'eus à vaincre. Les vents alisés qui soufflent ordinairement des pays où se couche le soleil, sont changés depuis un certain temps, au point que les pilotes eux-mêmes & les navigateurs qui fréquentent le plus ces parages, ont une peine infinie à se conduire : jamais je ne serois abordé sans la protection du vicaire de notre saint prophète, le divin Aly. C'est sur-tout aux approches de la France que ce désordre des élémens est sensible. Le ciel lui-même semble être ébranlé ; sans doute, les péchés & les erreurs dans lesquels croupissent ces peuples, excitent son courroux.

Cette agitation des élémens s'est communiquée aux têtes. Les Français sont comme des pantins.

Ils passent, sans aucun relâche, d'un état toujours violent à un autre également violent. Leur futilité ordinaire est plus que doublée. Ils vont & viennent sans cesse ; ils s'assemblent, prennent des armes, courent avec, battent du tambour, crient, parlent, se battent, écrivent, écrivent... Le lendemain, ils font tout le contraire de ce qu'ils ont fait la veille... Leur grand plaisir est de tuer, d'égorger, de porter des têtes sanglantes sur des piques : aussi ont-ils pris en grande considération les comédiens & les bourreaux. Apparemment que quelques-uns de leurs prophètes leur ont persuadé qu'ils trouveroient des modes nouvelles dans les entrailles des victimes humaines ; car ils en ont ouvert, ils les ont déchiré avec fureur, ils en ont même dévoré, & ils sont encore altérés de sang.

Je me suis adressé à quelques vieillards dont les esprits nécessairement refroidis par l'âge, doivent être moins susceptibles des accès de cette épilepsie. Les uns m'ont dit que jadis leurs ancêtres ne vivoient que dans les champs & les forêts, & que la mode étant revenue de vivre dans l'état de pure nature, ils s'étudioient à reprendre les mœurs primitives & sauvages. D'autres m'ont dit avec autant de sérieux, qu'il étoit question d'un grand projet de liberté ;

que la liberté alloit être tout-à-fait à la mode ; & qu'il falloit disposer le peuple à s'essayer : en conséquence , on l'y accoutumoit par des actes de force & de licence plus surprenans les uns que les autres , & qu'il ne tarderoit pas , tant il y montrait de vocation , à être parfaitement heureux. J'en ai trouvé qui ont voulu me démontrer que pour amener le peuple au point où on lui préparoit le *bonheur*, il falloit d'abord le livrer à lui-même & à ses propres mouvemens , & qu'il seroit plus facile de lui mettre le mors qu'on lui forge , sans lequel il ne peut être dirigé ni gouverné. Ceux-ci assaisonnèrent ce discours de ce rire qu'on appelle *sardonique*. Tu vois que tous ces vieillards ne sont pas très-raisonnables. Enfin , j'en ai rencontré , mais ils sont en petit nombre , qui m'ont avoué que cet état convulsif étoit périodique dans cette nation , & plus sensible après des tremblemens de terre , ou le passage de quelque comète. Ils m'ont fait voir dans leurs tables astrologiques des époques semblables : après les avoir calculés & les avoir appliqués à leurs annales. J'ai trouvé , en effet , que depuis le regne d'un de leurs princes , qu'ils ont placé dans le conseil du très-haut , le peuple Français est atteint , au déclin de chaque siècle , d'un esprit

de vertige , quelquefois plus , & quelquefois moins actif. Cette remarque , mon cher Ibben , fondée sur les faits consacrés par leurs historiens , confirme une vérité que nous avons souvent reconnue dans la marche de l'esprit humain , que l'homme se fatigue de l'usage & du sentiment de sa liberté.

Réjouissons-nous en secret de cette dégradation du peuple , qui faisoit ombrage & envie aux peuples même les plus favorisés du ciel. Adieu. Mahomet soit dans ton cœur.

De Paris , le 2 de la lune de Gemmadi

2. 1790.

 LETTRE II.

USBECK à IBBEN.

A Ispahan.

JETTES au feu , mon cher Ibben , ces lettres d'*Usbeck* , qui devoient nous servir de guide , & sur la foi desquelles j'ai franchi de si grands espaces. Notre divin prophete me punit de ma témérité & de ma présomption. Sa loi me défendoit de passer les bornes qu'elle m'avoit prescrites. Puissai-je , dans la sincérité du repentir profond que j'en éprouve , faire tourner à sa gloire cette prévarication que j'ai commise contre les préceptes sacrés ! Cette France , tant célébrée par *Usbeck* , est disparue ; il n'y a plus de roi ni de nation , il n'y a plus de clergé , de noblesse , ni de magistrature. Il n'existe plus qu'une multitude immense en désordre , d'individus sans regle ni chef. Tous veulent être rois ou ministres , & ils le sont. Il y a douze cens rois & trois cens mille ministres. Les peres sont soumis aux enfans , les princes aux sujets , les vieillards aux jeunes

gens. Ne crois pas cependant que la relation qu'*Usbeck* nous en avoit transmise fût fautive : ce qu'il nous en a dit étoit réel ; mais il n'en subsiste plus rien. Tout ceci est une énigme pour toi. Apprends donc que la nation étant tombée dans un état de spasmes & de convulsions , de lassitudes sur le gouvernement ; signes certains & effrayans d'une maladie prochaine : le prince qui la gouverne a imaginé , pour prévenir cette maladie politique , un remède fort singulier , ennemi du sang ; il a voulu guérir ses sujets non par la violence , mais par la raison.

En conséquence , il a fait chercher dans tout son royaume une vingtaine de fous dont la manie fût de faire des projets d'administration , des modeles de gouvernement & de loix , & il les a trouvés. Il a calculé qu'en donnant à son peuple le spectacle en grand de ce que peut produire d'extravagant ce genre de manie , il devoit en résulter que les Français ouvreroient les yeux sur les dangers des innovations ; que la comparaison qu'ils feroient à même de faire des causes & des effets du gouvernement par eux pratiqué depuis quatorze siècles , avec tous les modes que ce sénat délirant mettroit au jour , leur feroit sentir &

concevoir quel gouvernement ils devoient préférer, ou de celui qui a opéré l'établissement & l'accroissement de la puissance française au point où nulle autre que la Perse n'étoit parvenue; ou de ces gouvernemens créés par des philosophes dont les écrits & les idées abstraites ont occasionné cette agitation endémique.

En effet, il est palpable qu'une mauvaise tête isolée ne peut faire qu'une demi-sensation; mais plusieurs, rapprochées les unes des autres, s'échauffent, s'exaltent par le frottement respectif de leurs timbres fêlés, & doivent produire une masse de folie à plusieurs octaves, dont la discordance sera de beaucoup de tons au-dessus du diapazon le plus faux.

Ce remède, néanmoins, mon cher Ibben, est violent, & ne pouvoit être pratiqué que dans un empire aussi fécond en moyens propres à la chose. Il suppose à la fois une constitution robuste & vigoureuse dans le sujet à traiter, & une grande profondeur de connoissances, de sagesse & de précision dans le médecin qui l'administre. Ceci ressemble au procédé, que l'on m'a cité, d'un empirique célèbre dans un pays voisin de celui-ci. Un malade, attaqué du ver solitaire, lui avoit été adressé de fort loin. Le docteur lui propose d'avaler

un poison qui tueroit, dans son sein, le ver qui le dévorait; il l'assure que lorsqu'il aura calculé que le ver sera empoisonné, il lui donnera une potion qui arrêtera l'effet du poison. Le malade, qui n'avoit point d'espoir de guérir autrement, se livra à cet empirique, & il fut assez heureux pour que sa confiance & son courage fussent récompensés. Il avala le poison, le ver fut tué, & à l'instant l'empirique lui fit prendre le contre-poison. Cette cure fut d'autant plus merveilleuse, que le malade étoit anglais. Revenons à nos fous.

L'embarrassant n'étoit pas de les réunir, mais de les exposer en public. On leur a proposé de l'argent, & ils ont consenti de se montrer pour 18 liv. par jour. Afin de rendre le remède plus complètement efficace, il falloit lui donner une étendue illimitée; on a accordé à ce sénat à grelots toute faculté, toute juridiction; on lui a donné des acolytes endoctrinés, au nombre de mille à onze cents, auxquels on a ordonné de ne point les contrarier. Le prince a fait la même recommandation à tous ses sujets, depuis le premier jusqu'au dernier; lui-même est venu s'établir auprès d'eux; il confirme toutes les productions de ces législateurs; à mesure qu'elles paroissent, il dit toujours oui.

Tu n'as rien vu de si plaisant que leurs assemblées, le ton de dignité qu'ils veulent prendre, & qui, tout-à-coup, dégénere en clameurs, en injures & même en hurlemens. Le sérieux avec lequel ils enfantent est tout-à-fait comique; mais à mesure que le code des œuvres de cette société tympanisée grossit, il humilie l'esprit humain. Tu n'as pas d'idée de la prodigieuse fécondité de ces cerveaux, de la quantité comme de l'originalité des choses qui en sortent, & en même-temps de la lenteur avec laquelle ils operent. Ce sont des superfétations d'une abondance spermatique, que l'excès de chaleur fait avorter dès leur première conception. Un de leurs faiseurs, ~~Gratet~~, un ex-avocat, a failli en mourir; ses couches ont été laborieuses, & ne sont pas même finies; il rend croyable l'histoire d'une princesse d'Orange, qui accoucha, dit-on, de trois cents soixante-cinq enfans. Le remède commence à produire son effet. Beaucoup de Français, qui n'étoient pas prévenus des vues du monarque, se livroient de bonne foi aux feux follets de ces phosphores; mais leur erreur n'a pas été longue, & le peuple se défabuse tous les jours. On a craint un moment que la dose ne fût trop forte; il en étoit

forti des explosions dont le roi lui-même a failli être deux fois la victime avec sa famille. Quelqu'un bien instruit m'a assuré que le prince n'avoit rien fait qu'après s'être concerté avec les princes ses voisins ; que ceux-ci y avoient consenti , parce qu'ils esperent tirer de ce remede le même parti , mais qu'ils avoient les yeux très-attentivement ouverts sur les suites , & qu'il étoit convenu entre eux qu'au premier signal ils se réuniroient tous , pour faire autour de cette assemblée , qu'ils appellent *les grandes petites maisons* , une enceinte de la même maniere que tu vois notre sublime sophy faire environner les vastes forêts du Gurgistan , lorsqu'il veut y prendre le plaisir de la chasse.

Mon voyage est manqué : mais comme mon projet étoit d'observer , je dirigerai mes observations vers le seul objet qui puisse y fournir ; car imagines-toi que ceci occupe tout le monde : on ne parle , on ne converse , on ne pense , on n'écrit , on ne rêve que de cela. Je suis avec assiduité les séances ; souvent j'ai craint l'effet des vapeurs & du méphytisme qui s'en exhalent ; mais le divin prophete m'en préservera , je travaillerai à étendre son empire , & je ne désespere pas d'augmen-

ter le nombre des vrais croyans ; les dispositions actuelles de ce peuple sur la religion, me le font espérer. Je me garde bien au surplus d'y paroître avec l'habit persan ; je profite des remarques qu'avoit fait mon aïeul sur les effets que produisit sur les Français la vue de son habillement. Un homme sage, dont j'ai obtenu la connoissance, m'en a fort applaudi : « Vous auriez, m'a dit-il, été exposé ou aux » inquisitions des deux comités des recherches (je te dirai ce que c'est que des comités de *recherches*), où on vous auroit vexé » pour vous faire venir à la barre (je te dirai » ce que c'est que la *barre*), comme envoyé » des peuples de l'orient, pour complimenter » l'aréopage. Ils ont fait dernièrement habiller » quelques gagne-deniers en arabes, en turcs, » en tartares, en indiens, &c. par lesquels ils » se font fait prononcer un discours rempli de » figures orientales, que nos fous aiment beaucoup : ensuite ils ont fait célébrer cette ambassade par tous les folliculaires, qu'ils gagnent pour les vanter. Le chef de cette ambassade est un ancien cocher qui botte le dut » foin dans les environs de cette grande » ville. »

Donnes, sans perdre un moment, avis au

sublime divan, de tout ce que je viens de te dire;
afin que, dans les abîmes de sa sagesse, il ga-
rantisse l'empire Persan, dont les fondemens sont
inébranlables, de la contagion du *mal français*.
Il est à craindre que quelqu'un de ces fous ne
s'échappe, & n'aille porter dans nos climats
la maladie ou la rage dont ils sont atteints.

De Paris, le 24 de la lune de Gemmadi
1790.

sublime d'un de tout ce que je viens de te dire.
 afin que, dans les années de la jeunesse, il se
 manifeste l'âme, pour donner les enseignements tout
 instantanés, et la correction du mal, l'âme
 Il est à craindre que quelques-uns de ces jours ne
 s'échappent, et que l'âme soit une chimère
 la malade ou la sage, dont ils sont certains.

De Paris, le 14 mai 1811.

LETTRES PERSANES,

POUR 1789 & 1790,

OU

CONTES DE LA MERE BOBY.

III, IV.

LETTRE TROISIEME.

USBECK à IB BEN,

à Ispahan.

LA premiere fois que j'assistai aux représentations de cette troupe, en voyant des hommes perpétuellement en mouvement, aller, venir, fortir, entrer dans le lieu de l'assemblée, les uns en bottes, le fouet à la main, les cheveux en désordre : d'autres, vêtus de mauvaises fouguenilles, le chapeau enfoncé, je faillis tomber dans une grande erreur. Je crus d'abord que c'étoit un marché ou que c'étoit ce que l'on appelle ici des *cassé-cols*, des palfreniers du roi de France, car ce lieu étoit son manège. A l'arrangement des bancs, des tables & des apis, il ne me paroissoit pas probable que

l'on pût y exercer des chevaux, & je fus désabusé lorsque j'entendis un de ces écuyers haranguer l'assemblée. Je compris qu'il étoit question de matieres de gouvernement, mais quel gouvernement ! les monarques de l'Orient n'ont point encore approfondi ni pratiqué le despotisme au point où ces législateurs en sont déjà. Après une séance, je suis revenu naturellement aux premieres idées que leur costume extérieur m'avoit fait naître ; car si ce lieu étoit ci-devant destiné à dresser les chevaux du roi de France, il l'est encore aujourd'hui à dresser les peuples au despotisme démocratique. Les chevaux du roi de France n'étoient pas menés plus durement au caveçon ; la chambrière de ses écuyers n'étoit pas plus incisive que ne le sont sur les peuples les procédés des écuyers-légisferes, qui occupent aujourd'hui le manège ; & les B, les F, les apostrophes, les juremens, les grossiers démentis & les blasphêmes contre Dieu, contre celui qu'ils disent être prophète de Dieu, & contre le roi, n'avoient sûrement jamais autant frappé ces voûtes, & je me répétais à moi-même : ce remede est bien violent.

Je ne suivrai point dans le récit que je t'en ferai, l'ordre de leurs délibérations. D'après

la définition & la peinture que je t'ai fait des causes & des personnages de cette assemblée, tu dois comprendre que tout y est désordre. Le hazard seul leur fournit les matieres. Il me feroit difficile de te donner même aucune de ces matieres par traités suivis, car il y en a dont ils n'ont ébauché que le commencement, il y en a d'autres qu'ils ont commencé par la fin. Souvent les objets les plus importants sont distribués & fixés pour la discussion à un jour convenu : au sortir d'un dîner il leur prend fentaisie de les discuter, de les décider, ou bien ils s'assemblent au milieu de la nuit, & à la faveur d'un vin fait exprès pour les coups de main, ils créent dans les fumées de cette liqueur & en un instant, des loix que tous les sages de l'Orient n'auroient pas digéré en un an. Souvent ils passent des jours & des semaines entieres sur des événemens minutieux. Un comérage de province ou de société, arrive de proche en proche jusqu'à un de ces acteurs, il le met sur la scene, il en fait une affaire d'état; pour servir la passion & la popularité de ce modele de souverain, il en coûte quelquefois plusieurs 100000 livres à la nation; car autant de jours autant de 30000 livres de

4

dépenfés. A la mode des fous , ils déchirent tout ce qu'ils tiennent ; mais comme pour édifier il faut une certaine combinaifon , une fuite de réflexions , ils n'édifient rien ; ce qu'ils font , manque de folidité , & eft prêt à s'écrouler.

Le prince avoit fait faire dans toutes les parties du royaume , par les peuples , des cahiers de leurs demandes , de leurs befoins. Nos légiflateurs ont jetté les cahiers , & ont fait tout le contraire.

Souvent ils fe métamorphofent en juges , & font comparoître ceux qu'ils accufent , mais ils ne leur laiffent pas la faculté de fe défendre : ils font eux-mêmes la demande , la réponfe & la décifion ; ils fe défient de tout le monde ; ils traitent tous les hommes de l'adminiftration ancienne , de malhonnêtes & de despotes ; & quoiqu'eux & ceux qu'ils veulent élever à l'adminiftration foient de la même pâte , de la même génération , ils fe comblent d'éloges. Ils font d'un favetier un financier , d'un menuifier un adminiftrateur , un juge , & ils font d'un juge un foldat ou un général. Ils font les affortimens les plus baroques. S'agit-il de l'organifation des milices , ce font des avocats qui font chargés de cette

besogne. S'agit-il de conserver ou de détruire des évêchés , ou d'en changer le siège , c'est un marchand qui est à la tête de l'opération. Des militaires ou des gens du clergé travaillent les parlemens & les tribunaux.

Je vois tous les jours un des leurs fort occupé sur le divorce ; je fus curieux de pénétrer jusqu'à lui , & ma curiosité étoit fondée sur la doctrine que les peuples septentrionaux ont toujours adopté sur le lien conjugal. J'avois peine à concevoir que la dépravation des mœurs ayant altéré , comme elle l'est , la sainteté qu'ils ont attaché au mariage , on pût rétablir la pratique de ce dogme , par une loi qui romproit l'indissolubilité du mariage. Je m'attendois à trouver un homme profond , dégagé de toutes préventions , & qui auroit mis au creuset les loix & les mœurs : un homme rempli de principes & d'observations sur le cœur humain , & sur les dangers d'une telle innovation ; je n'ai trouvé qu'un homme environné de ses passions. Cet homme est ruiné , il habite avec une femme qui est celle d'un autre. Il espere que le divorce lui procurera la propriété entière de cette femme ou de quelqu'autre qui , dégoûtée de son mari ou séduite par

l'esprit de changement , viendra par recon-
noissance lui offrir sa fortune. Je n'ai pas
poussé plus loin mes recherches , & tu sup-
pléeras à mes réflexions.

*De Paris , le dernier de la lune
de Ramazan , 1790.*

LETTRE IV.

USBECK à IBBEN ,

à Ispahan.

RICA , compagnon du vénérable *Usbeck* ;
écrivait à son aïeul en 1712 , que le roi de
France étoit un grand magicien. Il exerce , disoit-
il , son empire sur l'esprit même de ses sujets ,
il les fait penser comme il veut..... S'il n'a
point d'argent , il n'a qu'à leur mettre dans la
tête qu'un morceau de papier est de l'argent , &
ils en sont aussitôt convaincus.

Qu'auroit dit RICA s'il avoit vu cette
magie se réaliser comme aujourd'hui : s'il
avoit vu un corps législatif créant de ce papier
fantastique , pour deux milliards , dont 400
millions mangés d'avance dans l'espace de

trois mois , présagent que la totalité le fera dans l'espace de douze.

Il auroit conclu que ni le roi ni ce corps législatif ne sont des *magiciens* , mais que la crédulité du François opere seule ce miracle. Cependant nul peuple n'a été comme celui-ci , victime de ce genre de prestige ; car peu d'années après le retour d'*Usbeck* en Perse , une partie de la nation François fut ruinée par un miracle semblable. Depuis trente ans , les différens ministres qui ont gouverné ou plutôt qui se sont joué de ses finances , l'ont nourrie de ces papiers volatiles par leur nature , & qui de tems à autre emportoient aux uns le tiers , aux autres le quart , & à plusieurs la totalité de leur fortune.

Nos sages sultans , Ibben , ne connoissent point ces inventions bizarres. Observateurs religieux de la probité & de la morale , les princes de l'Orient ne se permettent point ces ressources vomies par l'enfer , dont le moindre des vices est de violer la confiance publique & de ruiner les peuples.

La création du papier nouveau dont je te parle tient à un enchaînement de circonstances incroyables. Ce papier s'appelle *assignats*.

Lorsque la *vingtaine* ouvrit son théâtre ,

elle imagina de changer la surface du royaume ; d'effacer les usages, les mœurs & les préjugés, de déclarer la guerre à tous les ordres, toutes les classes de citoyens ; de proscrire jusqu'aux noms : & le François vit sans s'en inquiéter ce projet se former, tant il est avide de nouveauté. Pour prévenir toute résistance, la *vingtaine* souleva la classe indigente du peuple, ce ramassis, ces hordes affamées, qui, semblables aux vautours qui suivent les armées, abondent dans les grandes villes, & elle leur mit les armes à la main. Pour exciter davantage ces assassins, elle dégrada en leur faveur le roi, les princes, les nobles, le clergé, les magistrats, les financiers. Tous ceux, qui par eux ou par leurs peres, avoient amassé des richesses ou des distinctions, elle les leur désigna comme une proie qui leur étoit destinée.

Le peuple chargé d'exécuter les loix de proscription que portoit la *vingtaine*, y apporta la violence dont une multitude dépourvue de sentiments & de principes est capable : ce fut alors que le roi lui-même courut les dangers dont je t'ai fait mention dans ma deuxième. La terreur s'empara bientôt des classes prosrites, & une grande partie prit

la fuite, emportant hors du royaume tout ce qu'elle put rassembler d'or & d'argent : la partie qui ne put fuir, enfouit ses richesses, ou les passa aux étrangers.

La folle *vingtaine*, pour mieux tromper le peuple & fermer les yeux des habitants des campagnes, annonça que le peuple agricole, comme le peuple manufacturier, ne payeroit plus d'impôts ni de redevances à personne : & pour mieux le leur persuader, elle supprima les impôts indirects, elle fit une taxe retroactive sur les propriétaires, & une taxe arbitraire sur tous les capitalistes.

Mais à mesure que les propriétaires & les capitalistes étoient dépouillés de leurs revenus, & des profits de leurs biens, de leur industrie, ils ne purent pas suffire aux dépenses qu'une plus grande aisance leur avoit permis de faire. Le peuple jouit d'abord de cet abaissement des riches, & il en faisoit des fêtes. Les habitants de la campagne autorisés à se croire dégagés de toute redevance, refusèrent impunément aux propriétaires le service de leurs droits fonciers, en sorte que les sources qui remplissoient tous les ans le trésor public se desséchèrent progressivement ; & tous les canaux

qui versaient dans le peuple le superflu des riches, se desséchèrent.

La *vingtaine*, pour empêcher le peuple de s'apercevoir des pertes que lui-même faisoit, le distraioit, tantôt par de fausses allarmes de brigands, & faisoit, pour le tenir en haleine, sonner le tocsin dans tout le royaume, & à la même heure : tantôt par des rêves de troupes ennemies, de canons, de mortiers prêts à le pulvériser, elle le portoit à s'enrégimenter. Puis lui inspirant des projets de confédération, de ville à ville, de province à province, elle l'amusoit par des cérémonies d'alliance, & par les fêtes & les orgies qui les accompagnoient. A ces projets en succédoient d'autres de se gouverner lui-même, & de s'emparer de la souveraineté.

Pendant que le peuple quittoit ses ateliers & ses maisons, pour aller pirouetter sous un fusil, ou danser au son de la cloche du manège, ou se créer 300 mille administrateurs : la *vingtaine* tiroit à elle, sans qu'il s'en aperçût, le peu de numéraire qui restoit dans le royaume, & faisoit face aux dépenses les plus urgentes de l'état, avec des billets que tous les quinze jours elle autorisoit le tuteur qu'elle avoit donné

au roi, à prendre dans le moulin où ces billets se fabriquoient.

Ce moulin trop fatigué cessa bientôt de tourner ; la caisse-d'escompte s'épuisa bientôt de crédit & de pouvoir. Il fallut trouver un autre expédient. Dans une de ces orgies où ces législateurs creusent le précipice dans lequel ils veulent engloutir la nation qu'ils promettent [de régénérer, un des *vingtains*, leur proposa de créer des papiers tant & tant, qu'ils pourroient réaliser leurs fastueuses promesses de rembourser les créanciers de l'état & ceux qu'ils dépouilloient journellement.

Plusieurs craignoient que le système trop fameux de *Law*, ne rappellât aux peuples encore froissés de ses perfides contre-coups, les malheurs & les friponneries dont il fut la source en 1720. « Vous voilà bien embarrassés, » leur dit le harangueur, combien voulez-vous de billets ? pour deux milliards ! » prenons les biens du clergé, salarions-le : » prenons les biens du roi, salarions-le : » déclarons ces biens à la disposition de la » nation, chassons-en les détenteurs, déchirons » les titres de leurs créanciers personnels, » promettons-leur de les payer avec ceux de

» l'état: vendons les biens. Prenons l'argent;
 » & les salaires, les pensions, les créances
 » que nous voudrons bien reconnoître;
 » nous les payerons avec des billets que
 » nous assignerons sur ces biens. Nous les
 » appellerons *assignats*; cette dénomination
 » rappelant au porteur le gage indiqué,
 » personne ne pourra se plaindre, & nous
 » aurons en trompant le peuple un air de
 » justice qui le séduira. Lorsque ces billets
 » seront mangés, nous aurons encore la loi
 » agraire; mais avec cette première ressource
 » nous pourrons aller au moins deux ans.
 » Je crois, messieurs, que d'ici à deux ans,
 » chacun de nous fera sa retraite. »

Croirois-tu, mon cher Ibben, que ce
 harangueur étoit un muphti?

La *vingtaine* le regardant comme un inspiré,
 cria trois fois ALLAH, & le projet fut adopté
 de points en points. Lorsqu'il fut question de
 le réduire en loi, il trouva bien quelques
 oppositions, mais la jalousie contre le clergé,
 les coups de main dirigés contre les récalci-
 trants, la pluie d'or répandue sur quelques
 affamés, firent taire les principes. Le public
 stupéfait de la hardiesse de la *vingtaine*,
 abandonna le clergé. . . . Tout contribua à

l'émission des assignats. Cette émission sera nécessairement le terme des travaux déliriaux de la troupe des *grandes petites-maisons*. Toutes les puissances sont intéressées à en arrêter le cours. La mauvaise foi & la folie percent à travers les voiles dont on veut la couvrir.

D'abord ne trouves-tu pas suspecte cette double émission faite au même moment d'une somme aussi énorme de papier & d'une quantité aussi prodigieuse de biens en vente ? Ce dernier objet étoit par lui-même assez considérable pour faire face aux obligations de l'état. En inondant le royaume d'une valeur fictive égale, n'est-ce pas exposer la nation à s'égarer ?

En ne considérant ses effets que du côté du commerce, il l'écrase & le détruit avec l'étranger. Les métaux seuls peuvent être les signes d'échange entre les nations. Ils sont la matière la plus durable, ils ont une valeur réelle, & ils sont l'objet d'une convention universelle entre les peuples. Jusqu'à ce que cet objet de convention soit remplacé par un autre, il est le seul qui lie les différents peuples de l'univers, il est le seul par lequel ils puissent se communiquer & se correspondre.

Si tout autre signe est nul dans le commerce, à quoi serviront les assignats? On ne peut pas même les faire entrer en comparaison avec les promesses, billets ou papiers que les commerçans se donnent en paiement, d'une nation à une autre, ou d'un hémisphère à un autre. Ces promesses ont une valeur, mais en raison seulement de la confiance individuelle qu'inspire celui qui les fait, & sur quoi cette confiance est-elle établie? Sur les facultés connues du commerçant & sur son exactitude, aussi connue dans ses engagements. Dès qu'un de ces deux principes vient à s'altérer, la confiance diminue; & si l'un ou l'autre vient à se perdre, les loix ont indiqué une force coercitive par laquelle le correspondant abusé peut conserver ou réclamer ses intérêts, même après le naufrage de son débiteur.

Toutes ces conditions manquent aux assignats. Ceux qui les signent n'en sont ni les débiteurs ni les garans: par conséquent, point de masse de facultés, point de crédit personnel sur lesquels puisse se reposer le créancier; il ne lui reste pas même le moyen de forcer son débiteur. Si l'on en croit la *vingtaine*, ce seroit la nation qui seroit le débiteur: quelles sont les loix, quelles sont les forces

judiciaires ou actives , que le commerçant étranger ou national invoquera contre un tel débiteur , qui est à-la-fois législateur & juge ?

Mais est-il bien vrai que la nation soit le débiteur ? Comment , & par quel titre est-elle engagée ? par ses représentans ! Il n'en est pas un mot ; où sont leurs pouvoirs ? Dans leurs cahiers ! lisez-les , il n'y en est pas dit une seule syllabe. D'ailleurs la *vingtaine* a foulé aux pieds ces cahiers ; elle a rompu entre la nation & elle toute communication , & par cette rupture elle a préparé elle - même le désaveu que la nation fera de toute cette opération. Autrefois le roi étoit le représentant de la nation ; c'étoit lui qui étoit le garant des obligations de la nation ; aujourd'hui que la *vingtaine* a dépouillé le roi de cette qualité & de ses domaines , il ne reste même pas son nom à offrir aux étrangers ni aux nationaux , pour gage des prétendues obligations nationales ; ce *pouvoir* sera donc dans la propre & seule allégation de la *vingtaine*. La *vingtaine* considérée même comme législature , a-t-elle donc pu croire que les législatures suivantes se trouveroient engagées par elle ? Elle est bien capable de le dire , mais à qui le persuadera-t-elle ? A-t-elle su respecter quelque chose ? A-t-elle su respecter

les loix, les hommes & les siècles passés? Son exemple, sa conduite trop contradictoire avec cette proposition en démontrent la folie, & c'en seroit une de la discuter sérieusement.

Je n'ai encore levé, cher Ibben, qu'un très-petit coin du rideau qui couvre cette turpitude, . . . j'acheverai de le tirer. Tu en vois assez pour juger combien elle seroit pestilentielle. Réunis tes efforts, frappe trois fois de ta tête les riches tapis du sublime divan; que notre puissant monarque soit averti de ce volcan de scélératesse & de mauvaise foi. . .

De Paris, ce 17 de la luge de Rebiab, 1799.

LETTRES
PERSANES,
POUR 1789, & 1790,
ou
CONTES DE LA MERE BOBY.

V, VI.

LETTERS

PERSONS

1847-1850

1851-1852

CONTES DE LA MER

N. V.

LETTRES PERSANES,

POUR 1789 & 1790 ,
OU
CONTES DE LA MERE BOBY.

V, VI.

LETTRE CINQUIEME.

USBECK à IBBEN,

à Ispahan.

SI je t'ai parlé de cette opération de la folle *vingtaine*, avant aucune de celles qui l'ont précédé, c'est parce que celle-ci est d'une conséquence essentielle pour les nations même les plus étrangères à la France. Ne pourroit-il pas arriver que le vent du nord, ou une source impure du commerce, portât jusques dans nos pays cette mauvaise monnoie? J'ai donc jugé utile de vous avertir à tems, pour vous en préserver.

Les *assignats*, comme tu l'as vu, n'offrant ni signataires, ni répondans, ni débiteurs, sont des êtres de raison. Mais comme si ces

vices n'étoient pas suffisans , ils ont encore celui d'être sans terme , car ce n'en est pas un que de promettre comme a fait *la vingtaine*, de rembourser tous les ans un *quinzieme* des assignats parallèlement avec le *quinzieme* de la vente des biens du clergé & du domaine. Et il ne suffit pas de le promettre , il faut le pouvoir , & c'est ce qu'une infinité de causes rend impossible. D'abord le peu de confiance que l'on doit avoir dans ces ventes , car c'est une invasion illégitime qui les a ôtée au clergé & au roi , une réinvasion juste peut les leur restituer. En second lieu , l'énormité de la masse de ces biens à vendre est disproportionnée à la masse du numéraire actif ou fictif. *La vingtaine* s'attend bien à forcer les créanciers de l'état à recevoir cette misérable monnoie , & que pour s'en débarrasser , les créanciers se jetteront avec avidité sur les biens mis en vente.

Mais si la masse de ces biens n'égale pas celle de la dette , le déficit deviendra plus réel pour la portion des créanciers qui n'aura pu être remplie par ces biens. Mais à mesure que ces biens seroient vendus , leurs fruits ne pourrout plus fournir à salarier le roi , le clergé & les pauvres , cette classe infortunée qui

manque déjà de secours. Alors, ou on ne payera plus le roi, le clergé & les pauvres, ou si on les paye, ce ne pourra être qu'en forçant d'impôts. Ces salaires deviendront donc un surcroît de charges. Mais l'état ne s'apercevra pas même de l'amortissement de cette portion de la dette, parce que par le *virement* le plus extravagant, la folle *vingtaine* a augmenté la dette publique d'une masse au moins égale à celle qu'elle amortiroit ainsi. D'un côté, la suppression des offices qui suppose la liquidation & délibération de leurs finances sur la nation : de l'autre, le projet de payer & salarier 5 à 6000 administrateurs, 6 à 7000 juges & leurs suites, objets nouveaux de dépense jusqu'alors inconnue à l'état.

Il est sensible que ces biens vendus une fois, l'état n'en aura plus la ressource : elle étoit bien plus certaine dans les mains du clergé, bien plus productive dans les mains des moines.

La masse & la valeur elle-même de ces biens ne peut que déperir, étant abandonnée à la régie des municipalités, & de tous autres corps administratifs. La *vingtaine* leur en a attribué, par forme de bénéfice, le quart des revenus annuels ; cet appas seul suffira pour intéresser ces corps à mettre des entraves à la

vente de ces biens & à les retarder, dès qu'ils auront flairé l'odeur des pots de vin. La partie des bâtimens est encore une perte & un déchet réel sur ces biens. L'existence du clergé séculier & régulier rendoit ces bâtimens nécessaires, leur suppression les rend inutiles. Ce retranchement des bâtimens prive la classe des ouvriers d'autant d'occasions de travailler, le retranchement des moines augmente la classe des ouvriers, car une grande partie des moines sortoit de la classe opifere. Il y auroit un bon coup à faire pour quelqu'un qui voudroit acheter des clochers de hasard, mais cette marchandise ne prête pas aux usuriers ni à ce que l'on appelle gens à affaires.

Cette vente oblique faite aux municipalités, ressemble en tout à celle qu'avoit fait, KREEN ^{neKew} il y a dix ans, aux banquiers, notaires, agens de change, agioteurs, &c. d'un emprunt de 400 millions qu'il avoit ouvert. En trois jours cet emprunt avoit été fermé au grand étonnement de tout le monde. Lorsque le public ne comprend pas ce qui l'étonne, il l'admire; il avoit donc admiré le grand crédit de KREEN. Le nœud de cette manœuvre étoit simple. KREEN avoit les soumissions de ces différens capitalistes, pour la totalité des actions de l'emprunt;

mais il étoit convenu que les porteurs de ces actions ne feroient tenus que de payer celles qu'ils auroient débitées , & de rapporter les autres dans six mois. Cet accaparement produisit véritablement l'effet de faire hausser les actions. Les complices de KREEN profitèrent d'un petit moment de faveur pour vendre quelques actions avec bénéfice; ils mirent le bénéfice dans leurs poches, & au bout de six mois, ils rapportèrent une très-grande quantité des actions qui leur avoient été confiées.

Il en fera de même des biens *dits* nationaux, que les municipalités ont acheté ou fait leur soumissions d'acheter. La ruse étoit grossière; car à l'instant même où l'on annonçoit une ville pour prendre 4 à 5 millions des biens *dits* nationaux, elle venoit se faire autoriser par l'assemblée, à emprunter des sommes très-modiques pour nourrir leurs pauvres. Aujourd'hui plusieurs retirent leurs soumissions Clermont, Toul, &c.

On comptoit sur les Juifs & les Protestans, pour acheter de ces biens, mais les Protestans ont distribué tout leur argent dans l'assemblée; les Juifs se souviennent de ce qu'il leur en a coûté plus d'une fois, & d'avoir été chassés de ce royaume, & pillés lorsqu'ils commençoient à s'y enrichir.

On ne peut donc qu'augurer & prévoir ce qui arrivera, que la *vingtaine* prendra l'argent & laissera les *assignats* & la banqueroute aux créanciers.

Je t'envoie le récit d'une conversation fort intéressante que m'écrit MIRVA mon secrétaire. Adieu; j'adresse mes prières au grand Prophète pour ta prospérité.

De Paris, ce 27 de la lune de Rebiab, 1790.

LETTRE SIXIEME.

MIRVA à USBECK,

à Pontoise.

J'ÉTOIS ce matin dans ma chambre, qui, comme tu le fais, n'est séparée des autres que par une cloison fort mince, de sorte qu'on entend tout ce qui se dit dans les chambres voisines.

Un homme qui se promenoit à grands pas, disoit à un autre. Je ne fais ce que c'est, mais tout se tourne contre moi. J'avois fait embarquer mes fils pour porter dans les autres mondes, *la régénération* que nous exécutons dans celui-ci; ils seroient devenus souverains du Taïti, ou de l'Ohio, ou de la Côte d'Or; & par la correspondance qui se seroit établie entr'eux & mes bureaux, j'aurois pu parvenir à une monarcho-république universelle: mes fils sont périés misérablement, & mes projets ont été noyés avec eux.

Aujourd'hui j'ai fait l'achat de tous le tabacs du Maryland, je les ai emmagasinés, comptant

que la suppression de la ferme du tabac, me donneroit une vente prompte & lucrative; c'étoit un excellent coup. Je n'y conçois rien, l'assemblée ne se décide point; j'ai beau monter à la tribune, donner des projets au comité; je parle à faire plaisir, je paie tant qu'on veut, je distribue de l'argent. . . . Ma caisse est aux ordres de nos législateurs!.... je commence à croire qu'ils sont fous: ils ont supprimé les sels, les huiles, les savons, les fers, les cuirs, les amidons, & une infinité d'autres impôts indirects, bien moins importants. C'étoit par celui-là, au contraire, qu'ils auroient dû commencer. La liberté du tabac tient bien plus à la popularité que tous les autres, puisqu'il alimente & flatte à-la-fois le nez de la nation, & son odorat. J'ai cependant fait vis-à-vis de l'assemblée tout ce qu'il est possible de faire; j'en ai mené plusieurs sur les plantations que j'ai édifiées; je leur ai prouvé par les magasins que j'ai fait, combien le sol de France étoit propre à cette culture; ils ne mordent point. Pendant ce tems-là le tabac devient à un prix extrêmement bas, il est déjà à 26 sols. Je ne gagnerois à ce prix que 215 pour cent: cela est désespérant.

Avez-vous pris garde à une chose, répondit

l'autre homme : ceux que vous avez cherché à persuader ne prennent peut-être pas de tabac ; c'est égal , reprit le premier , ils prennent de l'argent.

J'ai aussi imaginé un projet , répliqua le second , mais qui est bien plus populaire que le vôtre. Je n'ai différé à le mettre au jour que pour ne pas vous nuire. Faites en sorte de finir , car le mien presse ; d'autant que l'affaire des juifs n'a pas rendu. Ces gens-là ont toujours des portes de derrière & c'est VARIAMEB *mirebeau* qui a eu l'écume du pot.

Vous autres abbés , répondit le premier , vous êtes insatiables ; quel est ce sublime projet ?

Ne badinez pas , reprit l'abbé ; il est à-la-fois édifiant , politique & bienfaisant. Je vais vous l'expliquer , mais donnez-moi parole que vous le ferez réussir comme je vous promets d'appuyer le vôtre. Vous savez qu'il est un sens qui met les cinq à contribution , & qui par cela même est plus séducteur que tous les cinq ensemble. De tous les genres de conformation , celle que fait ce sens a été & fera de tous les tems. Notre gouvernement a été jusqu'ici dans l'enfance sur cette denrée , & la manière d'en tirer parti. Les bureaux qui en

existoient à Paris étoient chers & poivrés, peu stables; la consommation la plus considérable s'en faisoit sans ordre & dans un détail qui n'offre que des inconvéniens pour la société, tandis que c'est, on peut le dire, une mine intarissable. Sous le regne passé, j'avois donné un projet au ministre, mais le feu roi vint à mourir, le vieux fatrape qui prit la tutelle du jeune monarque n'usoit plus de cette denrée, j'en fus pour mes avances; voici le moment le plus favorable pour mettre au jour mon plan, ce ne fera plus sous le mode de ferme ou de régie, mais de remplacement. Assurément, dit le premier interlocuteur, il n'y avoit qu'un abbé qui pût créer une telle spéculation. Ceci, monseigneur, manquoit à votre gloire. . . . Ah ça, écoutez jusqu'au bout, lui répondit l'abbé.

Examinez d'abord combien cette consommation coûte journellement d'argent à la nation, il n'y a point de police sur cela. Les filles passent par deux ou trois mains, ensuite les chirurgiens, les apothicaires; c'est à ne point finir. Et puis les accidens qui en résultent. . . . Combien de fils de famille y ont trouvé la fin de leur carrière au moment où ils la commençoient à peine; & s'ils ont

échappé à la mort, ils en sont restés paralysés, estropiés (ici je crus entendre l'abbé pousser un soupir) le reste de leurs jours. J'ai vu dans ma province une infinité d'honnêtes gens, hésiter long-tems à envoyer leurs enfans à Paris, à raison des dangers incalculables qui s'y rencontrent.

Nous sommes convenus que tous les canaux, toutes les sources de la circulation devoient être dirigés vers le trésor public, ne devoient s'ouvrir que pour la nation. C'est donc un très-grand avantage que de tourner cette branche de commerce à son profit : la salubrité, la sûreté, l'économie, tout se trouve dans mon projet. La circonstance est on ne peut plus heureuse. *Le charpie* doit faire passer le divorce sous peu, & nous aurons moyennant cela, une grande facilité pour monter nos académies de sujets neufs ou mieux conservés; au lieu que ces malheureuses meurent de faim, se livrent pour un morceau de pain, & ne peuvent, dans leur misère, éviter ou remédier aux infortunes dont elles sont activement & passivement victimes; ces nymphes du plaisir auront un régime exact, elles seront à l'abri des calamités en tous genres, elles seront soignées, traitées : il y aura dans chaque bureau

une infirmerie : en tous points, elles entretiendront leur fraîcheur, leur embonpoint. On leur payera un salaire raisonnable, celles qui seront hors de service auront une retraite lorsqu'elles auront passé trente ans en activité. Pour faire taire les réclamations des matrones qui, sous la foi de la liberté licencieuse, très-licencieuse qui existoit, (car l'ancien gouvernement, avouez-le, étoit incroyable dans ses infouciances,) on leur donnera l'option de continuer, & on leur fera le traitement général qui sera convenu, & la moitié de l'excédent de ce qu'elles gagnoient, au de-là, d'après les déclarations affirmées qu'elles fourniront.

L'abbé tira apparemment un papier qui renfermoit ses calculs, l'autre lui disoit : — Oui, oui, fort bien, Ceci, disoit l'abbé, s'imposera par *remplacement* sur les terres. D'après les instructions & estimations que je me suis procuré, la dépense pouvoit monter à 12 millions & demi; eh bien! nous la fixerons à 8, oui, à 8, l'état sera fort soulagé. Notre régime coûtera environ, d'après cet autre état, 2 millions 564 mille sept cent dix sept livres un sol neuf deniers, .. vous voyez que c'est une bonne affaire.... L'assemblée, la nation seront défrayées... hem! — Fort bonne, dit le premier. — Ah ça, reprit l'abbé, je me

réserve deux actions, il me semble que ce n'est pas trop, & mes entrées? — Oh! cela ira, je crois, tout seul, répondoit l'autre : — Tenez, reprit l'abbé, voici l'état du régime de ces maisons, du dortoir, du réfectoire... Elles n'auront point de salade; les gens de l'art prétendent que la salade est contraire à

— Ah! reprit le premier, l'assemblée n'y passera pas : pourquoi donc dans vos projets obstruer ainsi les objets de consommation, laissez aller le vinaigre, l'huile, le poivre! vous avez déjà fait ce retranchement dans vos états pour les séminaires... Au bout du compte liberté. Eh bien! allons, dit l'abbé, si vous voulez de la salade, pour nos académies de plaisir, & pour nos séminaires, il n'y aura qu'à en faire un *remplacement*.

L'abbé se disposa à sortir,... Tout au mieux, lui disoit le premier en le conduisant vers l'escalier, monseigneur, tout au mieux; ah ça, je vous recommande le *remplacement* du tabac — Oui, oui, les *émargements* supporteront tout cela.

J'eus la curiosité de connoître la face de ce monseigneur, & sortant en même-tems de ma chambre, je vis un abbé qui boîtoit beaucoup... à peine avoit-il descendu quelques

marches, que le premier le rappelant lui dit : — Monseigneur, vous avez oublié un article. — Quoi donc? — mais reprit le premier à demi-voix, d'obliger toutes les patriotes de prêter avant de recevoir leurs quartiers, le serment civique. — Bon cela, oh! que MASUC ^{comme} ne l'oubliera pas. — Mais à quel comité? — Au comité des messageries. — Quoi! vous ne donnez pas cela au comité ecclésiastique. — Nous verrons. Cela conviendrait mieux aux comités de *vérification*, de *constitution* & des *rapports* à la fois.....

Tels furent, sçavant Usbek, les plans de l'édifice dont tu verras au premier jour jeter les fondemens. Je m'humilie devant toi : ma foible intelligence n'aura point la témérité de prévenir tes réflexions & l'usage que tu pourras faire de cette conversation; elle m'a paru trop originale pour en avoir perdu aucune circonstance. Mahomet soit avec toi.

De Paris, ce 11 de la lune de Chelval, 1790

LETTRES PERSANES,

POUR 1789 & 1790,

OU

CONTES DE LA MERE BOBY.

VII, VIII.

LETTRE SEPTIEME.

USBECK à IBBEN,

à Ispahan.

VEUX-TU connoître la crédulité du peuple, au milieu duquel je suis? En voici un échantillon. Je suis logé en hôtel garni : le maître de l'hôtel, tout fier de se compter au nombre des bourgeois & des citoyens actifs qui sont appelés à gouverner l'état & les souverains, ne changeroit pas avec le roi de Perse.

A

Dernièrement, des gens sensés frappés de l'excessive misère du peuple, se persuaderent que ce seroit le soulager que d'ôter les droits d'entrée sur les denrées le plus à son usage; ils firent part de leurs réflexions à des députés de la commune. Ce sont des citoyens fort estimables que ces députés, & qui au milieu de tous les troubles qui ont désolé cette grande ville, ont donné des preuves d'humanité & de bonne-foi. Ceux-ci se hâtèrent de faire à la troupe vingtaine (1) la peinture naïve de la situation déplorable du peuple, & demanderent avec la même naïveté la suppression des entrées sur les comestibles, tels que le fromage, le beurre, les œufs, les pommes de terre, &c. car toutes ces denrées payent pour entrer.

Cette démarche fut fort mal prise par le conciliabule; on fit venir d'autres députations de la commune pour désavouer la première. On manifesta tout haut le plus grand méconten-

(1) Note de l'Editeur. L'auteur se sert de ce mot *vingtaine*, par relation avec la vingtaine des Fous qui suivant lui (*Lettre I^{re}*), forme le noyau du sénat national. Il se sert aussi du mot *vingtain* pour désigner celui ou ceux des Fous qu'il a occasion de citer. C'est une licence qu'il faut passer à un étranger.

tement de ce que ces hommes avoient ainsi mis au grand jour la misère du peuple. Bref un des *vingtains* monta à la tribune pour dissiper l'idée qui auroit pu rester. Après beaucoup de sophismes, l'orateur tombant dans un enthousiasme subit, s'écria ... « *Le peuple de Paris* » *va être plus florissant que jamais, l'assemblée* » *rend des décrets que tous les peuples de la terre* » *vont ADMIRER.* « ... A ces mots le peuple des tribunes prenant cette hyperbole à la lettre, sans examiner si les *décrets* de l'assemblée sont *admirables*, se persuade que *tous les peuples de la terre* vont arriver. Il avoit vu les députés des différentes provinces de la France arriver à la *fédération*, à Paris, à un jour nommé; il crut qu'il alloit en être de même des quatre parties du monde, & cette fanfaronade de l'orateur fut en un instant répandue dans Paris.

Mon hôte, M. MUSCA, monte le lendemain auprès de moi, & me demande d'un air à-la-fois inquiet & important, si je me propose de rester encore long-temps chez lui. — Pourquoi me faites-vous cette question, dis-je à M. Musca? — « Pourquoi, Monsieur? C'est » que je ne puis, moi, vous garder encore long-temps; voici tous les peuples, toutes les

» nations de la terre qui vont arriver pour
 » admirer les décrets de l'auguste assemblée.
 » En conséquence, je vais faire ma soumission
 » pour loger les députés de l'Indostan. Ah !
 » Monsieur, quel plaisir, quel honneur, quel
 » bonheur ne fera-ce pas pour moi de les ac-
 » compagner au serment civique, de leur pro-
 » curer la bannière constitutionnelle, de leur
 » enseigner la doctrine des municipalités, des
 » districts, des départemens, des adjoints, des
 » *jurys*. . . . « M. Musca parleroit encore si je
 ne l'avois interrompu ; mais je fis de vains
 efforts pour le défabuser, le faire revenir de
 son erreur. Plus je lui donnois de bonnes rai-
 sons, & plus il s'opiniâtroit. Enfin, je fus
 forcé de déménager & de venir me loger où
 je suis actuellement.

Cependant, les peuples de la terre n'arri-
 verent point, & M. Musca n'eut point la visite
 des peuples de l'Indostan ; il en fut pour son
 catéchisme. J'ai su depuis, que M. Musca avoit
 fait réellement sa soumission, qu'il avoit grif-
 fonné un catéchisme des droits de l'homme &
 de la constitution, qu'il destinoit aux peuples
 de l'Indostan. Dans ses radotages, il répétoit
 souvent que c'étoient les aristocrates qui avoient
 empêché la confédération des *peuples de la*

terre. Je ne te donne là qu'un bien petit aperçu de la commotion qu'avoit fait la prophétie du *vingtain*, & que tous les *Musca* de Paris avoient éprouvé comme le mien.

Remarques-tu comment, en contradiction avec elle-même, *la vingtaine* qui devoit faire tomber les *chaînes du despotisme*, les resserre. Rien de si odieux que cette taxe sur les denrées. La nature prodigue aux hommes ses bienfaits; la terre leur ouvre ses trésors; les troupeaux leur abandonnent leur fécondité, & le fisc français enferme le peuple dans des murs, lui fait acheter tous ces dons qui ne lui coûtent rien. N'est-ce pas-là un véritable accaparement?

Remarques-tu encore dans cette anecdote, comment l'esprit humain est toujours le même. Ce sénat national, *la vingtaine*, proclame le peuple souverain, & il en devient le courtisan. A peine sont-ils nés l'un & l'autre, que le courtisan commence à cacher la vérité à son souverain, & celui-ci détourne benignement les yeux pour ne la pas voir, il la craint. Car rien n'est si réel que l'excessive misère dans laquelle le peuple est tombé & s'enfonce journellement; les riches sont enfuis, & avec eux leur argent, leurs besoins, leurs fantaisies. Les

monasteres détruits & le clergé dépouillé; les aumônes & les distributions journalieres que les derviches à ceinture & à capuchon répandoient sur le peuple, sont taries. On ajoute à ces pertes des impôts & des taxes personnelles. Mais comment le peuple suppléera-t-il à ces pertes, & paiera-t-il ces impôts, ces taxes?

La vingtaine sent bien que celui qui ne trouve point d'argent dans sa poche pour acheter du pain, n'y en trouvera point pour payer les subside; elle a cru y suppléer pour le tems qu'elle doit exister, en mangeant les biens du clergé.

Sans doute le redoutable conseil du grand Sophy fera doubler les nombreuses & invincibles troupes qui défendent l'accès du royaume de Perse: car avant qu'il soit peu, les 24 millions d'habitans de ce royaume réduits à mourir de faim, se jetteront comme des tigres sur leurs voisins. Devenus errans & vagabonds, ils ne manqueront pas de chercher des asyles dans les contrées fertiles & opulentes, que féconde la sagesse & la prévoyance de Mahomet

De Paris le 29 de la lune de Cheval 1790.

 LETTRE HUITIEME.

USBECK à IB BEN.

à Ispahan.

LA VINGTAINE a fait plusieurs dons à la nation; LA LIBERTÉ & L'ÉGALITÉ. Plus enthousiasmés du mot que de la chose, les Français ont couru avec l'ardeur qui leur est naturelle, au-devant de ce que *la vingtaine* leur annonçoit sans beaucoup en examiner la réalité. Tu pourras juger de la mesure de cette *liberté* & de la nature, comme des effets de cette *égalité* par les précautions, à l'ombre desquelles *la vingtaine* les protège. Une de ces précautions pour la liberté, est le *comité des recherches*. Je t'ai promis de t'expliquer ce que c'est qu'un comité des recherches.

Les *comités*, proprement dits, ont été mis fort à la mode par *la vingtaine*. Toute assemblée arbitraire, toute formation hétérogene créée dans le soulèvement & la révolte du peuple, se qualifia *comité*. Sans autre choix que celui

du hasard, sans autre titre que le caprice, sans autre mission que celle qu'il plaisoit aux membres de s'attribuer ; tout attroupement dès qu'il s'érigeoit en *comité*, devenoit supérieur aux tribunaux, & à toute espece d'administration : il les faisoit taire. Semblables à ces pustules que l'âcreté ou l'inflammation des humeurs fait sortir de la peau : la fermentation générale dont *la vingtaine* étoit le levain, fit naître des milliers de *comités*. Il n'y eut pas en France de bourgade tant soit peu peuplée qui n'eût son ou ses *comités* ; & *la vingtaine* applaudit à tous, parce que tous avoient la même tendance à l'insurrection qui opprimoit & persécutoit le roi & les citoyens attachés aux principes de la monarchie.

Les *comités des recherches* s'éleverent sur les mêmes bases. Ils furent une continuation de système d'insubordination favorisé de la troupe des *grandes & petites maisons*, & qui se tourna contre elle. Ils eurent pour objet d'être l'œil de *la vingtaine*. Leur juridiction est indéfinie, leur territoire est sans bornes, ils ne sont point faits pour les citoyens, ils leur font au contraire une guerre continuelle, secrète & obscure. Leurs pouvoirs, leurs entreprises ne s'étendent pas seulement sur le peuple de la

France, ils embrassent encore les pays & les souverains étrangers, leurs sujets, leurs loix ; la police d'*Ispahan* ne sera pas à l'abri de leurs atteintes ; car c'est par les mêmes armes de la police qu'ils ont proscrite, qu'ils manifestent & exercent leur souveraineté.

Pour remplir avec succès les fonctions que ces *comités des recherches* se sont attribués, il faut savoir se revêtir de plusieurs visages, être dur jusqu'à l'impitoyable, savoir prêcher la délation, la calomnie, & les professer ; être faux ami, faux fils, faux frere, serviteur indele ; connoître tous les replis, toutes les ruses de la scélératesse & du crime ; les deviner, les sentir, & même les supposer. Ces conserveurs de la liberté ont à leur suite des fureteurs. Semblables à cet animal fabuleux dont le regard étoit mortel ; ou à cette insecte qui trace des cercles concaves dans lesquels elle fait tomber ceux qu'elle égorge, ces ministres carnivores ne manquent jamais les victimes qu'ils ont une fois envisagé ; ils prédissent leurs crimes & leurs supplices. Un régiment de faux témoins enrôlés sous leurs drapaux, est continuellement en marche d'un bout du royaume à l'autre, pour fouiller les lieux les plus secrets, & y marquer les citoyens que la licence

accuse de n'être pas dévouée à la liberté.

Voilà, cher Ibben, ce que c'est que les *comités des recherches*. Jugez du danger que j'aurois couru, si la forme ou la couleur de mon habit faisant suspecter mon opinion par les dépositaires de la *liberté nationale*, le *comité des recherches de la vingtaine* ou de la *municipalité*, qui se distinguent au-dessus de tous les autres, avoit jugé que ma tête fût utile au salut d'un grand peuple : c'est le motif de consolation que le grand sacrificateur donne à l'article de la mort, aux pieds de l'échafaud, aux heureux mortels qui arrosent de leur sang l'arbre de la liberté. Le sacrifice du mien eût été d'autant plus agréable, qu'étant étranger, ma momie auroit pu orner quelque cabinet national.

Souverains dans leur intention, *ces comités* ne sont gênés par aucune règle ou forme; par ce principe, que toute circonscription est contraire à la liberté. Ce sont eux qui tiennent le gouvernail du vaisseau de la constitution nouvelle; malheur à ceux qui tombent dans ses eaux. Les individus que le flot a amené dans l'enceinte des prisons destinées au maintien de la liberté, y trouvent un séjour aussi long qu'ils peuvent le souhaiter; on les y laisse assez de

tems pour perdre toute idée étrangere à l'objet de leur clôture. De ce recueillement il naît nécessairement & librement une habitude de ne s'occuper & de ne se pénétrer que des faits dont la conviction doit procurer un spectacle à la nation, & une offrande à la patrie sur l'autel de la liberté. Ces comités en sont enfin les thermometres ; plus ils ont rassemblé de délateurs & de délations, plus la nation se croit libre : ils les jettent ces délateurs jusques dans le lit du citoyen, au coin de ses foyers, dans le berceau de ses enfans. Les secrétaires, les valets-de-chambre, en sont les affiliés les plus chéris, & la condition des domestiques est plus lucrative que celle des pensionnaires du roi ; car ils réunissent aux gages que leur paient leurs maîtres, la pension du *comité des recherches*. Telle est la sévérité comme la pureté des mœurs nouvelles de la nation française, que c'est la seule pluralité de bénéfices qui soit permise.

Je pense que cette esquisse suffira pour te donner une idée de l'utilité des *comités des recherches* ; & combien une nation qui possède dans son sein de pareils établissemens, jouit de la liberté.

J'oubliois de te dire que les comités ont des armées nombreuses composées de citoyens libres qu'ils font mouvoir à leur gré. On appelle ces troupes, GARDES NATIONALES. Chaque citoyen est libre de se faire inscrire dans ces gardes, de faire le service militaire : le sexe n'en exclut point ; l'âge, la profession n'en dispensent point ; nulle excuse, nulle infirmité n'en exemptent, il y a des *jurys* préposés pour juger si un homme est bien mort, & si ce n'est point une fraude pour se soustraire au service. Et tel est l'attachement de la *vingtaine* pour la liberté, que le citoyen qui n'en feroit pas usage, cesseroit d'être citoyen. En conséquence, & par une suite de cet usage, chaque citoyen se met périodiquement sous un habit d'une couleur convenue, sous un chapeau orné & galonné d'une manière prescrite, sous un fusil d'un poids étalonné. Il doit au moindre signal se dérober librement aux bras du sommeil, à ceux de sa femme, abandonner ses enfans, ses ateliers, ses occupations, & courir certain nombre de minutes les rues, les grands chemins à toute heure de jour ou de nuit, dans telle saison, & par telle intempérie que ce soit. Au premier ordre, il doit aller librement arracher de leurs foyers, son roi, son pere ;

son frere, son ami, son concitoyen, le traîner sur les ailes de la liberté dans les enceintes & châteaux constitués par elle. Il doit sur un autre ordre, aller librement les y reprendre & les conduire au supplice. Il est libre de se refuser à ces actes, à ces mouvemens; il en fera quitte pour être rayé de la liste des citoyens, ou pour être en certaines occasions déclaré ennemi de la patrie, traître à la constitution.

Pour donner au citoyen libre un prix ou récompense de cet usage de la liberté, on lui a accordé la prérogative de marcher à droite des troupes commandées par le roi, & de même on lui a persuadé qu'il étoit libre, de même qu'on lui a persuadé que la droite étoit la place d'honneur, parce que le 14 de la lune de Gemmady, le roi a placé à sa droite celui de ses sujets qui sonne la cloche au manège, comme si le roi avoit pu donner la premiere place qui lui appartient. Ne crois-tu pas au contraire que puisque le roi étoit ce jour-là à gauche, c'est la gauche qui est la place d'honneur? Nos sublimes sultans ne donnent point naissance à ces questions, ils ne permettent à personne de s'asseoir à côté d'eux, ni même en leur présence. Ils sont l'image de Dieu, & tous les habitans de la terre doivent se prof-

terner devant eux, la face contre terre, pour ne pas être éblouis de l'éclat de leur majesté.

Mais ce citoyen qui par un usage de sa liberté, se destine, comme tu vois, à passer une partie des jours & des nuits dans les rues & carrefours, ou sur les chemins, ou dans des corps-de-garde, avec une épée & dans la compagnie d'un fusil, a outre cela la liberté de payer des soldats. Il n'appartient qu'à un peuple libre & composé de souverains, d'avoir à sa solde des hommes qui garnissent les frontières, pendant que lui garde avec autant de précision que de bravoure, les tuyaux de poêles de ses corps-de-garde.

Un autre usage de la liberté du Français, qui lui est particulier, & dont *la vingtaine* l'a gratifié, c'est de payer le sel, & de pouvoir ne pas manger de sel; de payer pour les cuirs & d'être libre de ne pas porter de souliers ou de ne pas avoir de chevaux ni d'équipages; c'est de payer pour les huiles & d'être libre de ne pas manger de salade; de payer pour les fers & de ne pas en user; de payer pour le tabac & de ne pas en prendre; de payer pour les amidons & de ne pas poudrer ses cheveux; de payer des juges & de ne pas avoir de procès. Et tel est l'amour de ce peuple pour la liberté

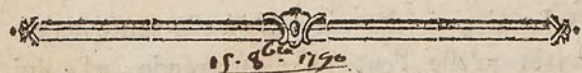
que plus des trois cinquiemes de cette nation ;
ne consomme ni poudres , ni huiles , ni tabac ,
&c. quoique tous payent l'impôt.

Il a également sur la maniere de payer les
impôts, un mode de liberté qui lui est parti-
culier. Autrefois , les cahiers se faisoient en
présence de tous les contribuables , ils con-
noissoient par - là l'exactitude du commissaire ,
& la dirigeoient. *La vingtaine* a soulagé le citoyen
de cette gêne. Des comités sous le nom de
municipalités, sont chargés de cette besogne.
Le citoyen imposé mal-à-propos & souvent
pour des biens qu'il n'a pas , a la liberté de
ne pas payer la taxe à laquelle il est imposé ;
mais cette liberté n'est que provisoire ; car la
patrie a la liberté, aussi provisoire , de prendre
ses meubles & quelquefois sa personne , sui-
vant la somme de cette taxe.

Je te dénombrerois une infinité d'autres
modes sous lesquels la *liberté*, dont la *vingtaine*
fait jouir le Français , se reproduit essentiel-
lement & avec autant de réalité que dans ceux
que je viens de parcourir. Tu ne dois pas s'é-
tonner que les Français raffolent de liberté.
Quelle étoit donc celle dont ils jouissoient il y
a 80 ans , lorsqu'Usbeck écrivoit en 1715
à Paris, *regne la liberté & l'égalité.*

L'ÉGALITÉ que la *vingtaine* a prouvé au Français, n'est ni moins réelle, ni moins utile aux peuples. Il seroit trop long de te faire un traité de l'égalité ou de te copier les principes que ces législateurs ont posé. Les exemples sont bien plus démonstratifs.

De Paris, le 30 de la lune de Chelval, 1790.



LETTRES PERSANES,

POUR 1789 & 1790,

OU

CONTES DE LA MERE BOBY.

IX. X.

LETTRE NEUVIEME.

USBECK à IB BEN,

A Ispahan.

J'AI appris la véritable destination de cette liberté dont je t'ai fait, par ma dernière, la définition. Elle fut imaginée par la *vingtaine* pour amuser & servir de menin à la CONSTITUTION sa chère fille. La naissance & le tempérament de celle-ci sont à leur tour des problèmes. On n'a sur cela que des détails peu satisfaisants ; mais nulle production ne fut plus bizarre dans ses effets.

A

La *vingtaine* l'avoit créée à elle toute seule : après qu'elle l'eut mise au monde , elle lui déclara douze cent peres qu'elle fit consentir de la reconnoître pour leur fille : à sa pesanteur , ils purent se le persuader. Elle écrase tous ses berceaux , ils ne se soutiennent que par des étais. On ne pouvoit la soulever qu'avec peine. On voulut lui mettre des brassières , des lisieres , des bretelles pour la faire marcher ; mais , soit défaut de conformation , soit quelqu'autre cause vicieuse , elle est comme percluse , & condamnée à rester toute sa vie impotente. Elle mettoit journellement ses douze cent papa hors d'haleine , il prirent le parti de passer ce massif enfant entre les mains de quarante mille berceuses que l'on appelle MUNICIPALITÉS.

La *vingtaine* voulut lui donner une éducation brillante & précoce , elle adjoignit à ses berceuses 83 gouverneurs sous le nom de départements , & 532 sous-gouverneurs ou districts. Ce concours d'instituteurs & de nourrices a tellement fatigué les facultés & les organes de cette chere enfant , qu'elle tombe dans des syncopes fréquentes. Ses douze cent papa sont continuellement occupés à la réchauffer , pendant que sa mere lui donne force

cordiaux. Elle est pleine de fantaisies & de caprices , sa mere espere la faire vivre en ne lui refusant rien : & les medecins disent que pour le peu de temps qu'elle a à vivre, il faut lui tout accorder , plutôt que de la chagriner.

Elle est gourmande au-delà de l'expression ; elle a déjà mangé les parlemens , les cours souveraines & de justice , les églises , les moines , le clergé , les dixmes, &c. Mais ce qui annonce chez elle un mauvais naturel , c'est qu'elle a du plaisir à voir égorger les victimes de son appétit vorace. Capricieuse à l'excès, on ne peut suffire à la fournir de joujous , elle les brise tous à mesure qu'on les lui met sur son berceau. Les princes , les ducs , les marquis , les cordons bleus , les cordons rouges , les écussions , elle a déjà déchiré tout cela. On est en quête dans les royaumes étrangers pour lui en trouver encore. On eut l'imprudence de la laisser jouer avec la religion ; c'en étoit fait aussi , si quelques personnes ne la lui eussent promptement ôté des mains. Elle se mit à pleurer , à crier , à se mutiner ; elle égratigna & mordit plusieurs de ses papa qui entreprirent de la lui arracher. On se meurt de peur qu'elle

n'ait encore la fantaisie de jouer avec ; car la *vingtaine* ne manqueroit pas de la lui donner , & ce seroit autant de perdu.

Toutes les femmes raffolent de cette bimbine : on présume que c'est pour se venger d'une autre *constitution* , qui du tems qu'USBECK vint en France, troubloit aussi le royaume ; car c'est une circonstance de similitude fort singuliere que cet empire soit depuis un siecle, continuellement embrasé par une constitution. Ces deux constitutions n'ont de commun que le nom & leur nature incendiaire, car elles n'ont aucune affinité, aucune analogie ensemble. Celle-ci est encore à la bavette ; celle-là est vieille & décrépite. Celle-là vouloit subjuguier l'opinion, mais celle-ci s'attache à détruire & renverser la société elle-même, ce qui dénote un caractère atroce.

La constitution contemporaine d'Usbeck, consistoit dans un écrit que le grand muphty qu'ils appellent PAPE, leur avoit envoyé. Par cet écrit, le pape vouloit obliger le prince & ses sujets de croire tout ce qui y étoit contenu. Il faisoit entr'autres défenses, de lire un certain livre contraire à sa domination. Le prince donna l'exemple de la soumission & de l'obéissance, mais les femmes ! les femmes se

révolterent , & cela étoit dans l'ordre. Eve leur mere succomba à une tentation qui avoit pour principe une défense. La même cause devoit produire le même effet sur ses filles. Le pape avoit défendu la lecture d'un livre , les femmes voulurent le lire. Indignées de l'injure faite au sexe qui a reçu le droit de créer & de séduire , elles soulèverent tout contre cette impertinente constitution.

Celle qui vient de naître est toute autre ; l'on croiroit même que ce sont les femmes qui l'ont imaginée pour parodier celle du pape , & s'en venger : tant elle diffère de l'ancienne. Un de ses premiers articles est de supprimer le pape , toute sa famille , & ses amulettes. Quel crédit peut en effet avoir auprès des femmes un vieux prêtre dont l'âge & les infirmités forment le principal mérite. Vis-à-vis des jeunes , son âge est un outrage ; vis-à-vis des vieilles , sa prétention de dominer est un crime.

Mais on s'attend que lorsque ce premier moment d'animosité aura été satisfait , les femmes perdront cet enthousiasme. La constitution nouvelle , jeune & novice encore , est de mauvaise foi : elle se mêle d'enseigner les droits de l'homme , mais elle ne parle point de ses devoirs ; comme si elle ne lui en supposoit au-

cuns. Cette doctrine doit nécessairement blesser & offenser les femmes , puisqu'il ne leur resteroit que des devoirs à remplir , & aucuns droits à exercer. Ainsi l'opinion des femmes , la protection qu'elles accordent à la constitution nouvelle , ne fera pas de longue durée ; déjà elles ont imaginé des bonnets ou coëffures à la constitution. Elles ont placé sur ces bonnets, faits en forme de casques , des canons sur leurs affuts , & tout braqués ; contraste choquant avec la nature de leur empire. C'étoit par le pouvoir de leurs yeux , de ces yeux dans lesquels se peint l'amour & la tendresse , que les femmes régnoient sur le cœur des hommes. En braquant contr'eux le canon , elles semblent exiger par la menace & par la violence ce qu'elles ne doivent qu'aux charmes de la séduction. C'est ainsi que la constitution nouvelle s'annonce. Au lieu de régner par la persuasion , par l'offre & la réalité du bonheur ou des avantages d'une société douce & immuable , par la sagesse & l'utilité de ses loix : elle s'annonce par des menaces & des actes de violence ; par la destruction & les ruines. Ce n'est point ainsi que des projets , des établissemens qui seroient bienfaisans & sages , se présenteroient ; ils n'emploieroient point les armes & les instrumens

du despotisme. Tout est odieux, tout est haïssable dans de pareils moyens; ils rendent méprisables la source dont ils émanent.

Il ne faut pas s'étonner que la liberté, qu'une telle *constitution* jette dans la société, ne soit toute amère, qu'elle ne soit plus licencieuse que raisonnable. Tout indique que *la constitution* ne l'a créée que pour elle & non pour les membres de la société. Les premiers cris comme les premières opérations de cette *constitution*, aidée de la liberté, par elle protégée, annoncent une intelligence secrète avec les ennemis de la France. En effet, elle a commencé par détendre tous les ressorts de la monarchie, énerver ses forces, épuiser ses trésors: par ruiner, déchirer le royaume, y semer la division, y souffler une guerre intestine. Elle a exalté la tête des Français de manière à les rendre dangereux pour tous les états policés & tranquilles d'où on les écarte comme la peste. Elle les a dégradé en éteignant chez eux cette gaîté, cette franchise & cette loyauté qui formoient leur caractère & les rendoient le peuple le plus aimable & le plus estimé de l'Europe. C'est la constitution qui, inspirée par sa mère *la vingtaine*, a donné l'exemple public & scandaleux d'offrir 24000 liv.

à des dénonciateurs pour faire périr un innocent, dont le supplice intimidât les rebelles à ses insinuations. Il ne s'en est trouvé que deux capables de succomber à une offre aussi infâme ; mais en gagnant le prix proposé, ils ont déshonoré le nom Français.

Ces indices de barbarie & de déloyauté ont été confirmés par des actes aussi positifs de cruauté & d'injustice. Un abatis général des têtes suspectes, le renversement d'un nombre infini de familles non moins innocentes que leurs peres ; des milliers de citoyens sacrifiés aux opinions irréligieuses, un abandon universel de ces êtres réduits au malheur & condamnés à une proscription arbitraire : un oubli sacrilège du prince, de ses droits, de ses mérites, de sa famille : voilà ce que déjà cette fille de *la vingtaine* a fait. Elle prépare & annonce un regne de fer, elle ajoute à ce despotisme cruel, l'ironie plus insultante encore de reprocher à la génération qu'elle opprime, l'exercice du despotisme, qu'elle veut, dit-elle, anéantir & étouffer.

Telles sont, mon cher Ibben, les particularités de la naissance & de l'existence de la *constitution* qui prétend s'élever sur les ruines du régime en vigueur dans ce royaume depuis

1400 ans, & auquel il devoit son éclat & sa gloire. Tu vois que la constitution, en y abatan les lys, ne donne aux Français pour les dédommager, que des hochets.

Si notre sublime monarque veut punir ou détruire quelque puissance rivale de sa gloire, il peut lui détacher une *constitution* nouvelle française, & bientôt il verra cette puissance diminuer, s'anéantir & rentrer dans le vuide auquel il aura plû au sultan de la condamner.

Adieu ; Mahomet soit dans ton cœur.

Paris, ce 13 de la lune de Rebiab 1790.

LETTRE X.

USBECK A IB BEN.

A Ispahan.

L'ÉGALITÉ est une des promesses que la CONSTITUTION nouvelle, verse à pleines mains sur ce peuple crédule. Ce fut sur-tout par celle-ci que la *vingtaine* parvint le plus à séduire & capter les esprits. En 1715 *Usbeck* écrivoit que *la liberté & l'égalité* régnoient à Paris. L'égalité de ce temps-là ne ressembloit pas plus à l'égalité de ce temps-ci, que la liberté actuelle ne ressembloit à la liberté vantée par *Usbeck*.

La *vingtaine* a fait des calculs , elle a présenté des échelles qui , suivant elle , sont infaillibles : tu en jugeras de même. Elle a annoncé qu'elle ne se sépareroit point que cette opération ne fût consommée , & elle fait tout ce qu'il faut pour se séparer sous peu.

Le mot *égalité* présente à l'esprit l'idée d'une uniformité absolue : pour en faire jouir tous les hommes , il faut supposer une ligne sur laquelle ils viennent tous se ranger. Le difficile n'étoit pas de tirer cette ligne , mais de les y amener , ce qui ne peut pas se faire sans gêner la liberté ; car les idées de liberté & d'égalité ne peuvent se concilier ensemble. La société dans ton acception comme dans la mienne , n'est que le concours de plusieurs étages dont les séparations entretiennent les relations en les favorisant. Si la société n'étoit composée que d'une seule espece , d'un seul genre d'individus , alors ou ces individus ne pourroient s'aider & se secourir les uns & les autres , ou bientôt l'égalité sera rompue entre eux.

Pour imaginer une telle spéculation , il a fallu que la *vingtaine* se déterminât à violer non-seulement ses principes de liberté , mais encore les loix mêmes de la nature. N'est-il pas en effet d'une vérité incontestable , que la nature n'a rien produit , n'a rien fait d'égal. S'il n'y avoit pas de montagnes , les vallées ne pourroient nous offrir leur fertilité , & les côteaux ne réfléchiroient pas , sur les plantes qu'ils nourrissent , la chaleur vivifiante du soleil. Les arbres ne sont ni de la même espece ni

de la même latitude : l'humble fougere qui se cache sous l'ombre & la protection du chêne superbe & vigoureux est comme lui une production de la terre , & tandis que ce roi des forêts élève vers le ciel sa tige majestueuse , & qu'il pousse dans le sein de la terre ses racines profondes , le foible arbrisseau ne se plaint pas qu'il lui ravisse une partie des suc nourriciers que lui-même y pompe. Les hommes eux-mêmes ne sont égaux ni en force , ni en taille , ni en intelligence. Cette inégalité dans la distribution des facultés de l'homme , nécessite la même inégalité dans leur usage , & cela seul auroit dû avertir la *vingtaine* de la fausseté comme de l'inutilité de son chimérique système. Mais cette chimere étoit trop utile & trop précieuse à la *vingtaine* pour qu'elle l'abandonnât ainsi.

Il est cependant des conditions d'égalité impossibles à atteindre. Le roi de Perse lui-même ne parviendrait jamais à rendre tous ses sujets égaux de forces , de tailles ou de figures. A plus forte raison la *vingtaine* l'entreprendroit en vain. Ce ne peut donc être que du côté du moral & de la société , qu'elle essaiera de procurer cette *égalité* aux Français.

Un des obstacles destructeurs de cette folle entreprise est la contradiction dans laquelle la *vingtaine* tombe avec elle-même ; car dans le même instant qu'elle prêche l'*égalité* , elle ne croit point du tout que les autres hommes lui soient égaux. Non-seulement elle ne le croit pas , mais elle ne le souffrirait pas ; elle exige d'eux des marques de respect & une soumission

entiere qu'elle est bien loin de leur rendre. Elle avoit des supérieurs, & son premier soin a été de les méconnoître & de secouer leur influence, de fouler aux pieds leurs vœux. Si tous les corps ou les individus qui sont sous elle, & composent les tribunaux graduels d'administration & de justice, ne se regardent pas à leur tour comme égaux à la *vingtaine* devant laquelle ils fléchissent : s'ils ne croient pas que leurs concitoyens leur soient égaux, où sera donc cette prétendue *égalité*? La *vingtaine* prouve, reconnoît & enseigne donc qu'il faut des degrés de pouvoirs dans une société, qu'il y faut des supérieurs & des inférieurs.

Elle fait plus; car elle prouve qu'il y faut des riches & des pauvres. A la vérité c'est elle qui se réserve le premier rôle, & elle laisse le second à la nation. Cette contradiction étoit trop grossière pour que le peuple sensé ne la sentît pas; mais la *vingtaine* a été au-devant des conséquences, en berçant le peuple de l'espoir de le faire arriver individuellement à l'exercice de cette souveraineté, que pour lui, elle immoloit, disoit-elle, à l'*égalité* qu'elle lui promettoit.

C'est aux dépens des fortunes & des rangs qu'elle a voulu fonder cette égalité. Ici la *vingtaine* s'est donnée carrière, & elle a marché à grands pas vers son but. L'indifférence, l'injustice & l'inhumanité ont été les instrumens & les agens de son système.

En supprimant les ordres elle a supprimé les rangs : il restoit à supprimer les fortunes, parce que d'après toutes ses recherches, elle a vu

que la pauvreté & la misère étoient la seule ligne d'une véritable *égalité*.

C'est la classe indigente qui est toujours la plus nombreuse, chez laquelle l'envie & la jalousie sont les plus actives. Elle est par conséquent facile à mettre en état de guerre contre toutes les autres. Toujours éveillée par le besoin & l'avidité, elle devoit être flattée de les voir descendre & se rapprocher d'elle; elle croyoit profiter de tout ce qu'on leur ôtoit; & sa jouissance commençoit avec les allarmes & les contraintes qui assiégeoient les objets de sa rivalité. La *vingtaine* s'en servit comme d'un levier contre celles qu'elle vouloit écraser, & elle s'empressoit de mettre à profit l'aveuglement du peuple; car il n'a pas dirigé contre les proscrits un coup qui ne soit retombé sur lui-même.

En effet, à mesure que la *vingtaine* a dépouillé le clergé, qu'elle a volé la noblesse & traité la magistrature en peuple conquis: la confiance publique se perdoit, la circulation tarissoit, & le malheur des persécutés est rejailli sur tous ceux qu'ils faisoient vivre.

Qu'un homme du premier rang, un prince, par exemple, soit dépouillé de ses revenus, il faut qu'au même moment il mette bas le cortège qui l'environne. En éloignant les serviteurs & les officiers qui composoient ce cortège, ces individus ne portent plus dans le sein de leurs familles les profits qu'ils recueilloient auprès de lui; & loin de soulager leurs femmes & leurs enfans, ils leur deviennent à

charge. S'il ne peut plus employer tous ces artisans, ces ouvriers en tout genre qu'il employoit, ceux-ci se trouvent forcés de renvoyer à leur tour les domestiques & les ouvriers que leur industrie les mettoit dans le cas de nourrir ou de payer, puisqu'à peine il leur reste le plus simple nécessaire.

Ce calcul, comme tu le vois, se multiplie & se réalise en raison des ravages que la *vingtaine* a fait; en raison de ceux qu'elle fait & fera encore. En sorte que ce n'est pas seulement le clergé, la noblesse, la magistrature, la finance, qu'elle a fait descendre sur cette ligne de *l'égalité*, mais ce sont encore tous les artisans, tous les fournisseurs; ce sont les artistes & tous les citoyens qui avoient tourné leur industrie sur ces objets de luxe & d'agrément que l'opulence & le goût français avoient créés.

Lorsqu'une nation a acquis par une suite de gloire & de prospérité un degré de force & de prépondérance sur les nations voisines, elle se fait à elle-même des besoins & des consommations qui ne peuvent se trouver & prendre naissance chez une nation moins vigoureuse ou moins riche. Ces nations viennent chez elle chercher ces ressources, ces inventions, ces chef-d'œuvres de l'art & du goût : elles lui apportent leur or, & si elles ont des productions ou des fabriques, elles viennent les lui offrir en échange des objets

fantastiques , auxquels son exemple a su donner une vogue & un prix. Mais lorsque cette nation décroît & perd sa vigueur; lorsque le marasme le plus cruel éteint chez elle les sources de la vie & de l'industrie , les autres nations l'abandonnent , & cessent de lui apporter leur argent ; elles s'empressent au contraire de la dépouiller. Jusqu'à son numéraire est accaparé & se perd par des canaux innombrables dont la filtration perfide le porte chez les ennemis de sa gloire & de son existence.

Ainsi , depuis le gagne-denier jusqu'au banquier le plus riche & le plus accrédité , toutes les parties actives & industrielles de la nation , forcées de descendre sur la ligne d'égalité tracée de la main de la *vingtaine* sous la verge de la *constitution* sa fille , ne présentent plus qu'une masse isolée , nue & misérable ; & lorsqu'elle sera lassée de nourrir ces victimes infortunées , elle les livrera au glaive de la famine & de la guerre , que les nations jalouses de ses succès passés , tirent déjà du fourreau.

Imagines-toi , cher Ibben , un arbre couvert de fruits délicieux , sur lequel le propriétaire feroit monter toute sa famille , pour les cueillir. Dans un accès de folie ce propriétaire prend une coignée , & coupant l'arbre au pied , il le fait tomber dans un gouffre , il y fait rouler à la fois l'arbre , les fruits & ses malheureux enfans.

Tel est l'ouvrage de la *vingtaine*. L'arbre est la France ; la coignée est l'égalité prêchée & appliquée par la *vingtaine* ; le gouffre qui engloutit l'arbre & ses fruits, & la famille du propriétaire, c'est la misère, le désespoir, qui dévorent déjà toutes les familles, & les réduit à disputer à la classe indigente, ses haillons : c'est le fléau de la guerre qui de son épée flamboyante menace cet empire, & prépare sa ruine.

De Paris ce 13 de la lune de Zilhagé, 1790.

